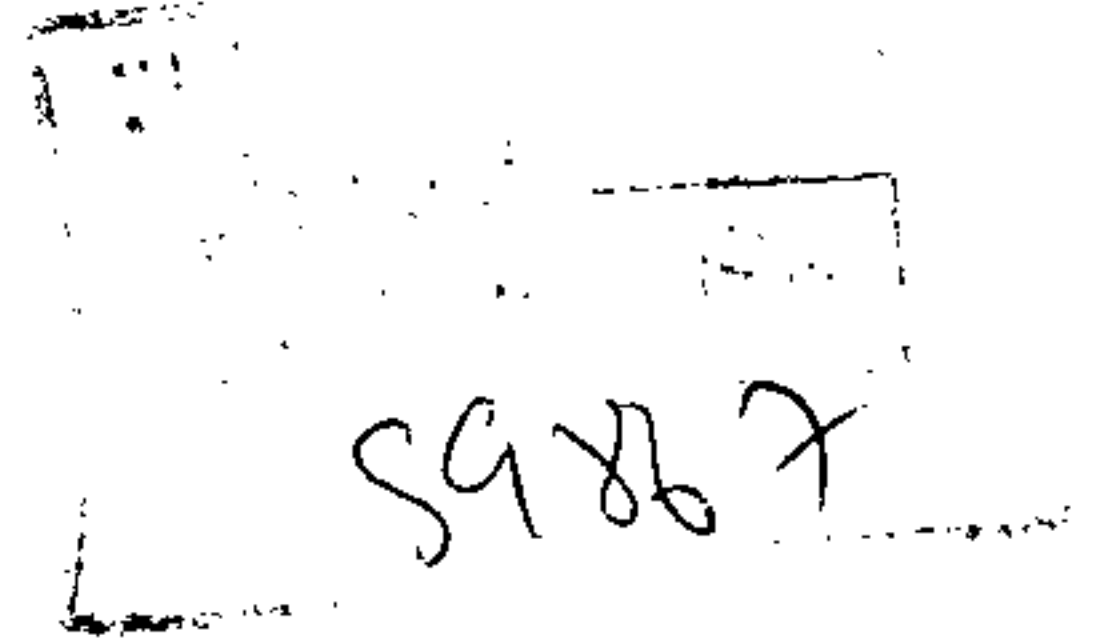


UNIGER

Société Anonyme au capital de 1.526.520 F
Siège social : 91/93, Boulevard Pasteur
75015 PARIS

R.C.S. PARIS B 315 429 837



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le vingt huit Octobre à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège administratif - 117, Quai du Président Roosevelt à ISSY-LES-MOULINEAUX, sur convocation du Président en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 20 SEPTEMBRE 1994

2°/ AGREMENT D'ACTIONNAIRE

3°/ NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL.

Il résulte du registre signé par les Administrateurs que :

Sont présents :

- Monsieur Christian PEENE, Président du Conseil,
 - Monsieur Jean LAURENT, Administrateur,
 - C.N.C.A. représentée par Madame Mina DARBON, Administrateur,
 - UNIMMEUBLES, représentée par Monsieur Robert BARANSKI, Administrateur,
 - Monsieur Serge CAMINE, Administrateur,
 - Monsieur Alain JOREL, Administrateur,
 - Monsieur Michel HORPS, Administrateur,
 - DELFINANCES, représentée par Monsieur J.L. CAYEUX, Administrateur.
- Messieurs Guy VIGNAL et Patrick JACOB, représentants du Comité Central d'Entreprise ont été régulièrement convoqués.
- Monsieur Philippe SUDRY, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Patrick de LATAILLADE,
- Monsieur Jean-Paul ANTUORI, Directeur Général Adjoint,
- Monsieur Guy GIRARDETTI, Directeur Général Adjoint,
- Madame Brigitte de BOURDELIERE, désignée comme secrétaire de séance.

A handwritten signature, possibly 'C', written in ink.

M. Christian PEENE, Président du Conseil d'Administration, constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

1°/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 20 SEPTEMBRE 1994

Les membres du Conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 20 Septembre 1994 tel qu'il leur a été adressé avec la lettre de convocation au présent Conseil.

2°/ AGREMENT D'UN ACTIONNAIRE

Le Conseil agréé la cession d'une action au profit de Monsieur Patrick de LATAILLADE.

3°/ NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur la proposition de son Président, le Conseil désigne M. Patrick de LATAILLADE, en qualité de Directeur Général pour une durée équivalente à celle du mandat de Président.

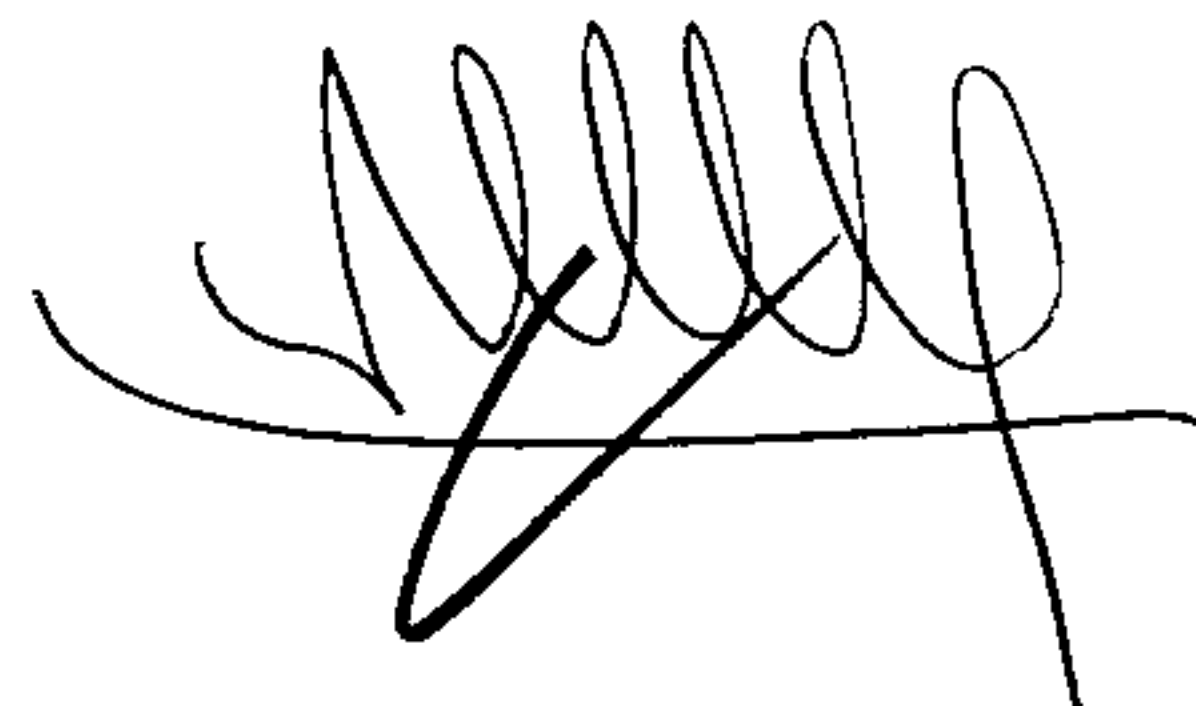
Dans le cas où M. Christian PEENE viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, M. Patrick de LATAILLADE conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, M. Patrick de LATAILLADE déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h 45.

Copie certifiée conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the Board of Administration, M. Christian PEENE.